



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D19 - Cimetière municipal - Révision du règlement intérieur

Date de convocation : 7 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 19 - Cimetière municipal - Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Le règlement du cimetière municipal en vigueur actuellement a été approuvé par délibération du Conseil municipal réuni le 14 décembre 2014.

Il convient aujourd'hui de l'actualiser pour préciser les points suivants :

- le rôle du gardien du cimetière lors des convois funéraires
- l'entretien des espaces entre les tombes
- les obligations des entreprises intervenant dans le cimetière
- les modalités des reprises de concession avec œuvres
- la réglementation du Jardin du Souvenir.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur du cimetière municipal annexé à l'ordre du jour de la présente séance, ce règlement ayant été validé par la Commission des affaires générales le 3 décembre 2018.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181213-
2018_12_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18 décembre 2018
Affiché le 18 décembre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.